

La gazette du Lumensoyesque



Juillet 2014 - n° 37

Chers Amis,

Ce 37ème numéro de notre magazine, et ce petit billet d'introduction, est l'occasion pour moi de vous parler de la direction que nous entrevoyons pour notre commune en partant d'un événement majeur de ces six derniers mois : le 1er janvier 2014 naquit notre nouvelle Communauté de Communes de la Muse et des Rases du Tarn.

Cette nouvelle intercommunalité a élargi et renforcé ses compétences, notamment en prenant à sa charge la gestion complète de nos 62 Km de voies d'intérêt communautaire (les rues et places des bourgs, et l'ensemble de la voirie communale revêtue ou non). En délégation de compétence, elle nous en a confié le fauchage et le débroussaillage, et pour partie l'entretien hivernal en collaboration avec nos agriculteurs. Ce printemps, ses équipes sont déjà intervenues sur toutes nos routes, plus particulièrement sur celle allant du pont de Randels à St-Pierre. Et, la Communauté prévoit un programme d'investissement cet automne.

D'autres compétences comme la gestion des déchets, l'économie, le social, la politique du logement sont ou seront également mises en œuvre. La compétence tourisme très importante pour notre économie, puisque la commune de Verrières offre sur son territoire plus de 100 lits d'hébergement, en est aussi un axe fort. En ce début juillet, notre communauté, vient de se doter d'un office de tourisme situé à St Rome de Tarn, chargé de le promouvoir sur nos 13 communes.

S'il faut penser l'avenir avec une vision mutualiste, et la communauté de communes en est un bon échelon. Il nous faut aussi continuer à travailler et tisser des liens avec nos voisins. Dès la rentrée prochaine ce ne sera plus des repas industriels venus de Rodez, mais des repas locaux fabriqués à Vezin pour les écoles de Vezin, St-Léons et désormais Verrières qui seront servis à la cantine. Nous aurons, comme nous l'avons déjà pour celle de Séverac, début octobre, l'accès à la déchetterie d'Aguessac. Nous sommes également partenaire de la crèche intercommunale, et nous le seront sur la future maison de la santé à Aguessac. Les exemples de collaboration réussis sont encore plus nombreux et j'en oublie, mais pour conclure et symboliser cette intercommunalité de fait, depuis deux ans, nous accueillons dans notre école, plusieurs de nos petits voisins de Paulhe et de Compeyre.

Travailler en commun pour optimiser les coûts c'est une nécessité, et une réalité, mais cela ne suffira pas . Il nous faudra de plus en plus travailler en synergie et en complémentarité avec le tissu associatif, et plus globalement avec toutes les bonnes volontés. A nous tous de prendre notre avenir en main, et l'association « Les amis de l'église St-Sauveur », qui viens de se créer ou de se re-crée avec comme objectif de rénover et de faire vivre l'église en est un très bon exemple.

A tous ces projets en cours ou à venir, nous pourrions ajouter quelques projets communaux comme l'espace Jeu de Conclus, la sécurisation du vieux château à verrières, le chemin piéton de Vézouillac, ou l'amélioration énergétique et acoustique de notre salle des fêtes, ...

Bref, des projets intercommunaux, communaux, associatifs, des initiatives individuelles, tout ceci montre la vitalité de notre commune, votre vitalité, et le chemin que nous souhaitons parcourir c'est avec vous et pour vous que nous le ferons.

Bonne lecture.

Votre Maire,
Jérôme MOURIES

Présentation de l'équipe municipale



MAIRE

MOURIES Jérôme

Adjoints

BOYER Dominique

ARGUEL Jean-Claude

PALUCH Nadine

ARAGON Guy

CALVI Florence

DOUZIECH Philippe

MOURIES Jérôme

PANAFIEU Lysiane

PONS Bernard

THARREAU Line

TOURIN Loïc

COMMUNAUTE DES COMMUNES

MOURIES Jérôme

BOYER Dominique

SIAEP MASSEGROS

BOYER Dominique

TOURIN Loïc

Suppléants:

PANAFIEU Lysiane

ARAGON Guy

SIEDA / SMICA

MOURIES Jérôme

Suppléant: PONS Bernard

PERSONNEL MUNICIPAL

MOURIES Jérôme

ARGUEL Jean-Claude

BOYER Dominique

PALUCH Nadine

SYNDICAT A75

TOURIN Loïc

THARREAU Line

SALLE DES FETES

DOUZIECH Philippe

SIVOM TARN & LUMENSONESQUE

MOURIES Jérôme

PONS Bernard

Suppléants:

ARAGON Guy

PANAFIEU Lysiane

ECOLE

PALUCH Nadine

THARREAU Line

HOPITAL MAURICE FENAILLE

ARAGON Guy

MOURIES Jérôme

PARC NATUREL DES GRANDS CAUSSES

ARGUEL Jean-Claude

Suppléante: PALUCH Nadine

CRECHE INTERCOMMUNALE

CALVI Florence

PANAFIEU Lysiane

CORRESPONDANT DEFENSE

ARAGON Guy

Formation « mur en pierre sèche »

Une formation professionnelle à la « construction de murs en pierres sèches » a eu lieu du 10 au 14 mars 2014, sur le terrain communal de Conclus.

Cette formation, organisée conjointement par l'association A.B.P.S. (www.pierreseche.fr) et la Mairie de Verrières, s'adressait aux employés de Mairie ainsi qu'aux artisans maçons.

Ce sont 5 agents municipaux (Fred et Jean-Jacques de Verrières, 2 employés de Compeyre et 1 de St Beuzély) plus 3 artisans qui suivirent cette formation.



Les deux formateurs, Marc Dombre et François Clergue, membres expérimentés de l'association A.B.P.S. (Artisans Bâtisseurs en Pierres Sèches) ont dispensé cette formation qui consistait en la construction d'un mur de soutènement surmonté d'un parapet, délimitant la future aire de jeu, du parking communal.

Technique de construction durable, pas d'apport de matériaux (sable, ciment, eau) ni de matériel (transport, bétonnière etc....), emploi ou réemploi de la pierre locale, mur drainant, intégration parfaite dans le paysage, seul un bon savoir-faire doit être assimilé par le bâtisseur. D'autant que les techniques de construction sous l'impulsion de l'association A.B.P.S. ont évolué, aujourd'hui on sait dimensionner un mur de soutènement en fonction de la topographie des lieux et le construire afin d'obtenir un mur de résistance comparable aux autres types de construction.

La formation s'est terminée par un apéritif auquel étaient conviés les habitants de Conclus.

La commune de Verrières, les formateurs ainsi que les stagiaires remercient l'entreprise Sévigné pour la fourniture et le transport gratuits de la pierre à bâtir.



POINTS D'ECLAIRAGE



Le hameau de Couyras s'est agrandi et un nouveau point lumineux a été ajouté et celui existant a été déplacé.



La Mairie de Verrières remercie les familles Chauchard et Gary qui ont mis du matériel à disposition et participé aux travaux.

TRAVAUX ENTREE DU VILLAGE

A l'entrée du village, le mur de soutènement de la route fortement dégradé par la mise en place du collecteur d'eau usé, a été reconstruit en partenariat avec la Communauté de Communes. La Commune de Verrières a souhaité profiter de cette réfection pour aménager un parking permettant de désengorger l'entrée du village. Un financement exceptionnel du Conseil Général et une aide parlementaire sénatoriale, en ont permis la réalisation.

Des travaux de revêtement et de finition des places de parking sont prévus à l'Automne. De ce parking à été réalisé un accès vers la maison de Mr Pipien.



BENNES & DECHETTERIE

La gestion des déchetteries est une compétence de la Communauté des Communes. Celle-ci dispose de plusieurs déchetteries toutes situées dans le canton de St-Rome de Tarn. Pour la commune de Verrières les élus communautaires au vu de l'éloignement géographique et au coût de construction d'une nouvelle déchetterie ont opté pour des partenariats avec les déchetteries voisines de Séverac et d'Aguessac.

CALENDRIER DES BENNES

VEZOUILLAC : 11/08/2014

CONCLUS : 12/09/2014

- L'accès à la déchetterie de Séverac est opérationnel et toutes les foyers collectés par la CDC de Séverac y ont accès.
- L'accès à la déchetterie d'Aguessac est en cours de finalisation. La commission déchet de la CDC Millau Grands Causses, devrait entériner la décision fin Septembre.

Dans l'intervalle, la Communauté de Communes a décidé de maintenir un programme de bennes, accessibles à tous les habitants de la commune.

Les déchets verts peuvent être déposés dans les fosses prévues au Pradel.

DEJECTIONS CANINES

Les espaces verts, les rues et ruelles sont jonchées de multiples excréments de chien.

Après de multiples plaintes des habitants, nous demandons aux propriétaires de chiens d'avoir l'obligeance de ramasser les déjections de leur animaux sur les espaces publics. (rues, ruelles, places, espaces verts).

Pour le bien être de nos enfants, des employés municipaux et de tous, nous vous demandons de respecter ces consignes sous peine de sanctions.



PARKING GRANDS VEHICULES

Afin de limiter les nuisances dans le village et plus particulièrement autour de la halle, nous avons mis en place une aire de parking pour les grands véhicules (camping car, fourgon, ...) au Pradel.

Le stationnement sur cette aire est limité à 7 jours au-delà, la mairie se donne le droit de faire enlever le véhicule.

(Si pour une raison quelconque vous souhaitez laisser un véhicule plus longtemps, le signaler à la mairie).

Pour compléter ce dispositif, une série de panneaux signalétiques sera mise en place.

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de VERRIERES,

OBJET : divagation des chiens

Vu l'article L 2211-I donnant pouvoir de police au maire

Article 1 : la divagation des chiens dans les rues du village est interdite (arrêté du 19/12/1985).

Article 2 : dans les espaces publics du village (espaces verts, rues, place...) les propriétaires des chiens sont tenus de ramasser les déjections.

Article 3 : toute personne ne respectant pas cet arrêté pourra être verbalisée.

Article 4 : le Commandant de la Gendarmerie de St-Beauzély est chargé de l'exécution de cet arrêté qui prendra effet le jour de sa publication.

*Ampliation à : Mme la Sous-Préfète de Millau
Mr le commandant de Gendarmerie de St-Beauzély*

La Mairie de Verrières rappelle que la divagation des chiens est interdite et que tout contrevenant sera puni.

Fait à Verrières le 22 juillet 2014

Le Maire
Jérôme MOURIES



Accusé de réception en préfecture
012-211202916-20140722-2014A07-AR
Reçu le 22/07/2014

Département de l'Aveyron
Mairie de Verrières
12520 VERRIERES

2014-08

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de VERRIERES,

OBJET : Stationnement grands véhicules

Vu l'article 25 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2213-1 à L2213-4.

ARRETE

Article 1 : tout stationnement prolongé pour les véhicules (camping-car, grand utilitaire, ...) sur la place du village est strictement interdit.

Article 2 : ces véhicules pourront stationner dans la partie réservée au lieu-dit « Le Pradel » parcelle AB 58 (voir plan).

Article 3 : le stationnement sera autorisé pour une durée maximale de 7 jours. Si pour une raison exceptionnelle la durée doit excéder cette limite, la personne doit se présenter à la mairie pour en demander l'autorisation.

Article 4 : passé le délai autorisé la commune se réserve le droit de faire enlever tout véhicule.

Article 5 : les infractions à cet arrêté seront constatées par le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de St-Beauzély.

*Ampliation à : Mme la Sous-Préfète de MILLAU
Mr le Commandant de la Gendarmerie de St-BEAUZELY*

Fait à Verrières le 24 juillet 2014

Le Maire
Jérôme MOURIES



La Mairie de Verrières rappelle que le stationnement prolongé de véhicules sur la voie publique est interdite.

La commune de Verrières est desservie en eau potable par plusieurs réseaux d'alimentation et de distribution.

Le Nord-Est de la commune est desservi par le SIAEP du Masségros, le Nord Ouest (Couyras, Conclus, Cousinies, La cals) par ST-Léons et le reste par la source Saint-Pierre gérée par le Sivom à Aguessac.

Nous allons, dans ce numéro, vous présenter le SIAEP et remercions les membres de ce bureau d'avoir bien voulu nous transmettre ces informations.

HISTORIQUE

- Création du syndicat en **1954** sous la présidence du **Sénateur Bonnet**, conseiller général du canton du **Masségros**
- A l'origine, les communes fondatrices du syndicat sont les communes du canton (**Le Masségros, Saint Georges de Lévêjac, Les Vignes, Saint Rome de Dolan, Le Recoux**) et la commune de **Séverac le Château**.
- 1962 : adhésion de la commune de **La Capelle de Laval du Tarn, et de la Tieule**.
- 1965 : retrait de la commune de **La Tieule**.
- 1967 : adhésion de la commune de **Saint Chély du Tarn** (fusion avec **Sainte Enimie** 1973).
- 1970 : adhésion de la commune de **La Malène**.
- 1970 : adhésion de la commune de **La Canourgue** et de la commune de **Mostuéjols**.
- 1973 : nouvelle adhésion de **La Tieule**
 - Décès de **Mr Bonnet**, **Mr Jacques Blanc** député de la Lozère devient le président du syndicat.
- 1976 : adhésion de la commune de **Banassac** et de la commune de **Saint Saturnin**.
- 1980 : adhésion de la commune de **Verrières**.
- 1990 : adhésion de la commune de **Canilhac**.
- 2004 : **Mr Jean Paul Pourquier**, devient président du syndicat après la démission de **Mr Jacques Blanc**.

QUELQUES CHIFFRES POUR 2012

Nombre d'abonnés	1 756
Nombre de compteurs	1 848
Volumes d'eau vendu	44 0517 m3
Consommation Laiterie	17 0228 m3
Hameaux desservis	124
Linéaire de canalisation	280 km
Rendement de réseau	86 %
Nombre de réservoirs	51 (6547 m3)

Le service technique

Mr TABART Lionel & Mr LABAUME Lylia

35H/S+H sup+Astreintes

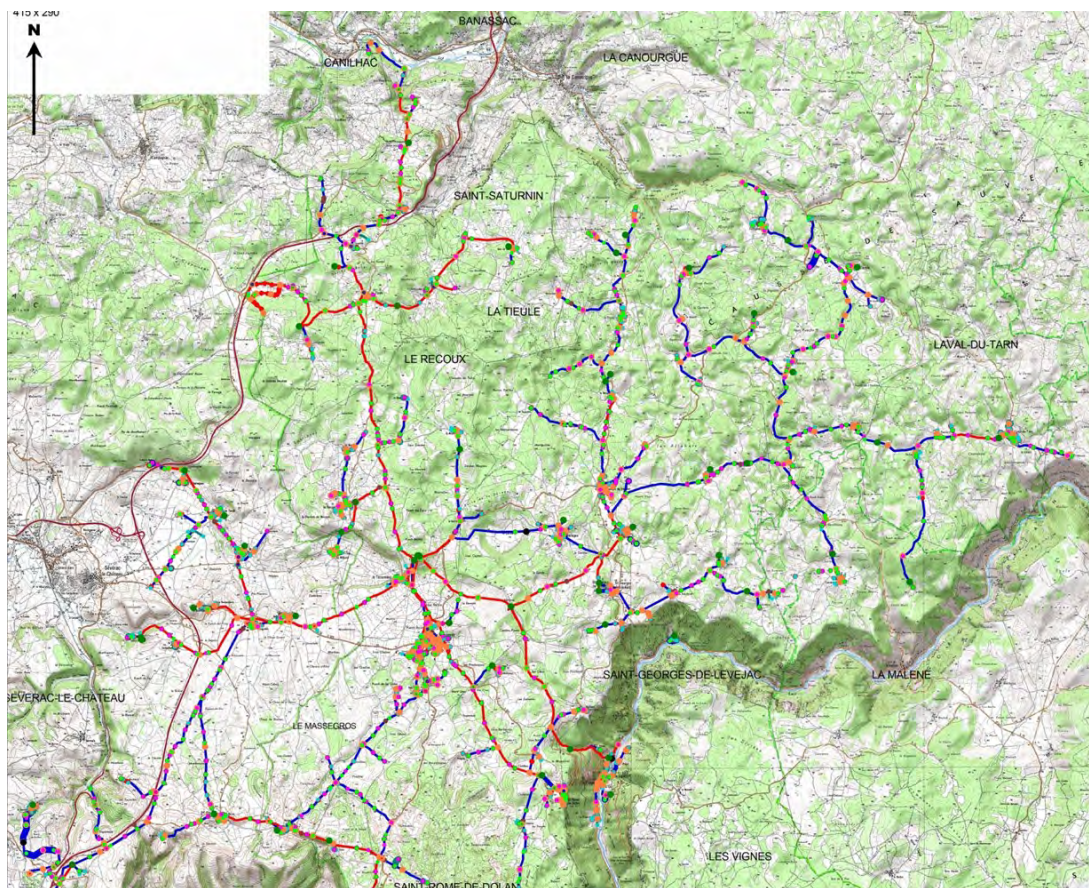
+ 1 saisonnier durant la période estivale

Le service administratif

Mme SEVENNE Sandrine

32H/S

LE RESEAU



Les Stations de pompage

Station de Cayracc 1956/1993

2 Pompes 80m³/h / 35b

2 Réservoirs 200 & 300 m³

AM₁₉₅₆: 864M³/J

Traitement bioxyde de chlore

1 Groupe électrogène 530 KWA



Station des vignes SP2 2006

3 Forages Q total : 240 m³/h

3 Pompes 120m³/h / 32b

AP: 4500 m³/J

Réservoir 250 m³

Traitement bioxyde de chlore



Station des vignes SP3

3 Pompes 120m³/h / 32b

1 Réservoir 500 M³



Le Tensonnieu 2004

2 Pompes de reprise 100 m³/h



Cirque des baumes 1979

2 pompes de 4 m³/h



Les Réservoirs De 1000 à 10 m³



STATION D'EPURATION

Après 1 an de fonctionnement, les premiers résultats montrent un fonctionnement plutôt correct de la station d'épuration mais indique un volume d'eau propre important. Ce problème provient de plusieurs facteurs :

- le principal est un regard immergé et non étanche situé dans le lit de la fontaine au niveau du lavoir. Ce problème doit être résolu par le syndicat Tarn & Lumensonesque.
- Le second est la collecte des descentes de toits.
- Le troisième est le captage dans le réseau d'égouts de petites sources ou des écoulements entre failles de rochers.

La mairie de Verrières demande aux propriétaires de ne pas raccorder aux égouts les descentes de toits.

En cas de problème pour réaliser les travaux, s'adresser à la mairie.



**Direction de l'Environnement
Assistance Technique**

50 route de Moyrazès - 12000 RODEZ - Tel: 0565550950 - Fax: 0565550975 -
E Mail: denv@cg12.fr

Visite analyse

S.I.V.O.M. TARN ET LUMENSONESQUE

Nom de la station : VERRIERES

Rapport de visite avec analyses

Du : 24/04/2014

Descriptif de la station d'épuration

Commune d'implantation : VERRIERES
Code national (SANDRE) : 0512291V003
Date de mise en service de la station : août 2013
Capacité constructeur : 150 EH (9 Kg DBO₅)
Débit nominal (de temps sec) : 22,5 m³/j
Maître d'ouvrage : S.I.V.O.M. TARN ET LUMENSONESQUE
Exploitant : S.I.V.O.M. TARN ET LUMENSONESQUE

Type d'épuration
Filières eau : Prétraitements, Filtres plantés
Filières boues : Filtres plantés

Type de réseau : Mixte
Industries raccordées :

Nom du milieu récepteur : Le Lumensonesque

Conditions d'intervention

Nom des personnes rencontrées : M. CAUBEL Claude.
Nom du ou des technicien(s) opérateur : Monsieur Laurent DEVEDELLY
Heure de la visite : 11h

Conditions météorologiques : Temps sec ensoleillé

Conclusions :

La station est en fonctionnement depuis début décembre 2013. Depuis le début de l'année, des eaux claires parasites et pluviales sont arrivées sur la station. Tant que les réfections adéquates ne sont pas réalisées, il faut régler au plus juste le déversoir d'orage en entrée station pour limiter le débit entrant au dimensionnement de la station. La municipalité doit vérifier tous les raccordements au réseau pour collecter uniquement les eaux usées (426 bâchées en janvier -> 766,8 m³ au lieu de 558 m³ en capacité maximum).

Il est préconisé la mise en place de plaques béton sous les goulottes de répartition du premier étage, pour améliorer la répartition et faciliter l'entretien.

Pour l'amélioration des lits, alternance 2 fois par semaine sur le premier étage et une fois par semaine au deuxième étage.

Le rejet le jour de la visite est de bonne qualité.



TOURISME — Réunion à Verrières le 24/04/2014

C'est auprès des hébergeurs et acteurs du tourisme de la commune de Verrières qu'une présentation du nouvel « Office de Tourisme du Pays de la Muse et des Raspes du Tarn » a été faite par Francis Mancino.

« Depuis le 1er janvier 2014, la Communauté de communes de la « Muse et Raspes du Tarn » s'est substituée à la communauté de communes du « Tarn et de la Muse ». Son siège est transféré à St-Rome du Tarn.

Son territoire comprend, désormais, les communes de:

Ayssènes, Broquiès, Brousse le Château, Castelnau-Pégayrols, Les Costes Gozon, Lestrade et Thouels, Montjoux, St Rome du Tarn, St-Beauzely, St Victor et Melvieu, Le Truel, Verrières et le Viala du Tarn.

Cet établissement public de coopération intercommunale a repris dans ses statuts la compétence Tourisme, et a décidé de créer un office de tourisme intercommunal dénommé « OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE LA MUSE ET DES RASPES DU TARN » qui se substitue au Syndicat d'initiative du Truel ainsi qu'à l'OT de Pareloup-Lévezou, pour les communes du canton de St-Beauzely.

Cette nouvelle entité, dont le siège est transféré dans les locaux de la Communauté des Communes de la mairie de St Rome du Tarn, bénéficiera de la collaboration d'un Animateur territorial à temps plein et assurera les fonctions de gestion du tourisme sur le territoire de la nouvelle communauté (accueil, édition et publication des documents, listing hébergement...).

Cette année 2014 est une année de transition (création de l'OT, élections municipales, ...), quelques balbutiements que nous espérons très limités sont à envisager avant la mise en place définitive de la structure. »

Le Conseil d'Administration sera élu à l'automne et sera composé de 30 membres dont 15 élus (1^{er} collège) et 15 professionnels ou associations (2^{ème} et 3^{ème} collège) ; pour Verrières voir si c'est possible 1 élu et 1 pro.

Le Conseil d'administration décidera, entre autre, l'orientation vers un pôle ROQUEFORT-ST AFFRIQUE – MILLAU OU SALLES CURAN.

Les hébergeurs de commune de Verrières, depuis le redécoupage des communautés de communes, se sont tournés vers l'OT de Séverac le Château et attendent beaucoup de cette nouvelle structure avec des référencements fiables et porteurs.

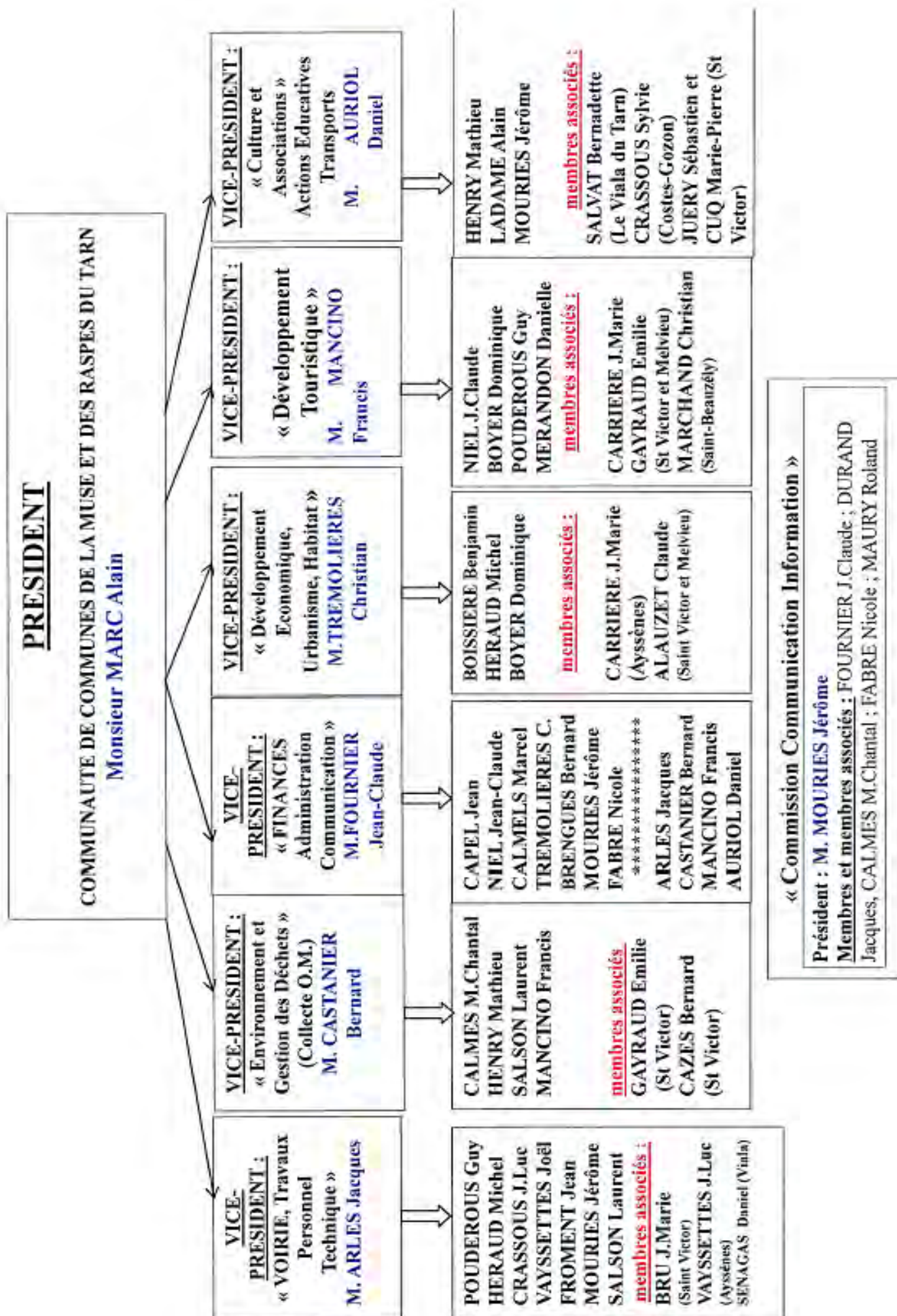
Beaucoup de choses restent à développer et souhaitons que les outils et les résultats de ce nouvel OT apportent des éléments économiques concrets aux professionnels du tourisme. Sur la commune on dénombre pas moins de 18 gîtes, chambres d'hôtes, auberge, locations, ...qui proposent 157 lits.

REUNION DES ELUS ET DES RESPONSABLES DES OT

Développer le tourisme « facteur clé en matière d'économie » a été l'objet de la réunion des élus de la communauté des communes à laquelle Alain Marc, son président avait invité Alain Fauconnier président du parc des Grands Causses et du son vice président Alain Font, Michel Wolkowitsky, président de l'union Départementale des Offices de tourisme de l'Aveyron et Francis Castans, président du Comité départemental du tourisme.

Le nouvel office de tourisme communautaire permettra de mettre en œuvre une volonté unanime pour dynamiser ce secteur, mettre en avant les richesses de nos régions, valoriser notre territoire et le rendre plus attractif.







Agence Sud-Aveyron

11 Place Foch

12100 MILLAU

Tel 05 65 60 75 07—Fax 05 65 60 28 95

PROGRAMME « HABITER MIEUX » DE L'ANAH POUR L'AMÉLIORATION THERMIQUE DES LOGEMENTS

L'Etat et la région Midi-Pyrénées conjuguent leurs efforts pour venir en aide aux propriétaires occupants ou bailleurs souhaitant améliorer les performances thermiques de leurs logements.

Les propriétaires qui engagent des travaux d'isolation ou de chauffage performants dans leurs logements peuvent bénéficier du programme « Habiter Mieux » de l'ANAH et de L'ECO-CHEQUE-REGION sous trois conditions:

- 1. Un plafond de ressources pour les propriétaires occupants**
- 2. un gain énergétique obtenu de plus de 25% de consommation de Kwh après travaux**
- 3. l'affiliation des artisans au réseau éco-chèque de Midi Pyrénées.**

Les subventions de L'ANAH atteignent 35% à 50% du montant des travaux HT avec une prime de 3 500€ majorées par l'éco-chèque de 1 500€ de la région.

Les travaux d'adaptation à la perte d'autonomie pour les personnes âgées sont aussi subventionnés sous certaines conditions.

Pour toutes informations vous pouvez **nous contacter au 06.33.30.86.16 ou au 05.65.60.75.07** ou nous rencontrer à la permanence .

Pour vérifier les conditions de recevabilité et préparer les dossiers de demande de subvention, le PACT-Aveyron vous aidera dans toutes vos démarches administratives, décisions techniques, et possibilité de financement en vous recevant lors des permanences.

NOUVELLE COMPETENCE DE LA

COMMUNAUTE DES COMMUNES

La communauté de communes a signé une convention avec le PACT AVEYRON pour aider gratuitement les propriétaires privés à établir des dossiers de demande de subvention à l'ANAH pour améliorer les logements (au niveau thermique par exemple).

Une permanence par mois est prévue dans les communes de St Rome de Tarn, Broquies, le Truel et St Beuzély + à Saint-Affrique et Millau.

Les habitants des communes de la communauté peuvent prendre rendez-vous avec Mme GRAVELIER pour la rencontrer sur ces différentes permanences.

PERMANENCES à MILLAU

sur rendez-vous tous les mercredis de 14h00 à 16h00 à la Communauté de Commune de Millau Grands Causses 1 Place du Beffroi MILLAU

Rendez-vous en appelant le 05.65.61.40.20

Un programme de permanence sur le second semestre sera établi sur notre

PUBLICITE EXTERIEURE ENSEIGNES PREENSEIGNES



**NOUVELLE
REGLEMENTATION
SUR LES
ENSEIGNES ET
PREENSEIGNES**

Principales règles applicables au 1er juillet 2012

Textes législatifs
Articles L581-1 à L581-45 et R581-1 à R581-88 du Code de l'Environnement
Articles R418-1 à R418-9 du Code de la Route

Ce document est une présentation synthétique de la réglementation.
Il ne traite pas des cas particuliers et n'a pas valeur de règlement.

Attention :
certains dispositifs sont soumis à autorisation ou à déclaration préalable.

Direction Départementale des Territoires de l'Aveyron
Service Énergie Déchets et Prévention des Risques
Unité Sécurité des Infrastructures et Circulation
9 Rue de Bruxelles Bourran BP 3370 - 12033 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 73 50 00 - Courriel ddt@aveyron.gouv.fr

Version du 17/10/2012

Ne pas jeter sur la voie publique
Imprimé par Repro Couleur Rodez

PUBLICITE



Définition

Constitue une publicité toute inscription, forme ou image destinée à informer le public ou à attirer son attention

Bénéficiaires

Toutes les activités

Localisation

Interdit : hors agglomération et dans les secteurs sensibles (sites classés, parcs naturels, zones de protection des sites, à proximité des monuments historiques classés ou inscrits, sites Natura 2000, ...)

Autorisé : En agglomération (sous conditions) et dans l'emprise des grands aéroports et des gares.

Critères de population

Le chiffre de population retenu en matière de publicité est celui de l'agglomération au sens des règlements relatifs à la circulation (espace compris entre les panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération) et non celui de la commune.

Types de supports

AUTORISES	INTERDITS
Supports scellés au sol (agglomérations > 10 000 habitants)	Panneaux de signalisation routière
Palissades de chantier	Poteaux électriques, téléphoniques, candélabres
Commerces « fermés »	Monuments naturels et historiques
Mobilier urbain	Plantations
Murs aveugles	Murs non aveugles (ouvertures < 0,50m²)
Clôtures aveugles	Clôtures non aveugles
	Murs de cimetières et jardins publics
	En dépassement des limites du mur support
	Toitures et terrasses (sauf lumineuses en lettres prédecoupées agglomérations > 10 000 hab)

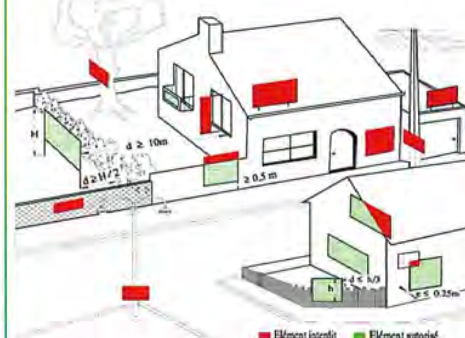
Dimensions maximum

Taille de l'agglomération	Dispositifs muraux	Scellés au sol	Publicité lumineuse
moins de 10 000 hab	4 m² H < 6 m	Interdit	Interdit
plus de 10 000 hab	12 m² H < 7,5 m	12 m² H < 6 m	8 m² H < 6 m

Nombre maximum

Pas de limitation mais soumise à des règles de densité le long des voies ouvertes à la circulation.

Exemples d'implantations



Implantation hors domaine public (sauf mobilier urbain avec autorisation). Autorisation écrite du propriétaire nécessaire.

Publicité lumineuse

Une publicité lumineuse est une publicité à laquelle participe une source lumineuse spécialement prévue à cet effet.

A l'exception des affiches éclairées par projection ou par transparence, elle n'est autorisée que dans les agglomérations de plus de 10 000 habitants avec des conditions d'implantation et de dimensions.

Les publicités lumineuses doivent être éteintes entre 1h et 6h. Elles doivent respecter des normes techniques (seuils maximaux de luminance et d'efficacité lumineuse).

PREENSEIGNES

Définition

Constitue une pré-enseigne toute inscription, forme ou image indiquant la proximité d'un immeuble ou d'un terrain où s'exerce une activité déterminée.

Généralités

Les pré-enseignes sont soumises aux mêmes règles que celles qui régissent la publicité (voir paragraphe publicité).

Réglementation dérogatoire hors agglomération ou dans les agglomérations de moins de 10 000 habitants :

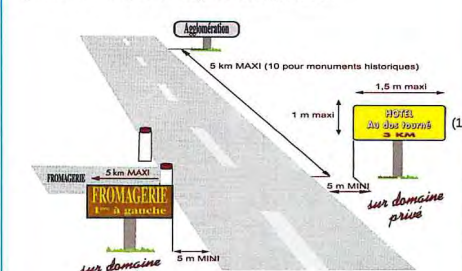
Il peut être dérogé à la règle générale pour signaler certaines activités listées ci-dessous :

Type d'établissement	Nombre maxi par établissement
Hôtels, restaurants, garages et stations-service	4 (*)
Monuments historiques classés ou inscrits et ouverts à la visite	4 (*)
Activités s'exerçant en retrait de la voie publique	2 (**)
Activités liées aux services publics d'urgence	2 (**)
Activités en relation avec la fabrication ou la vente de produits du terroir par des entreprises locales	2 (*)
Activités culturelles	2 (*)

(*) Interdit en agglomération dans les périmètres sensibles (parcs naturels, zones Natura 2000, sites classés, etc...)

(**) Limité à 1 dispositif en agglomération dans les périmètres sensibles

Implantation des pré-enseignes dérogatoires :



Autorisation écrite du propriétaire nécessaire.

(1) pré-enseigne interdite pour ce type d'activité à compter du 13 juillet 2015

ENSEIGNES



Définition

Constitue une enseigne toute inscription apposée sur un immeuble ou un terrain et relative à l'activité qui s'y exerce.

Bénéficiaires

Toutes les activités

Localisation

Pas de secteurs d'interdiction. Elles sont cependant soumises à autorisation dans les zones où la publicité est interdite (et dans les communes dotées d'un règlement local de publicité).

Exemples d'implantations

Une enseigne doit être installée sur le bâtiment ou le terrain sur lesquels se déroule l'activité



Enseignes scellées au sol

Situation	Surface maximum	Hauteur maximum
Hors agglomération	6 m²	6,5m si largeur > 1m
Agglomération < 10 000 habitants	6 m²	8m si largeur < 1m
Agglomération > 10 000 habitants	12 m²	8m si largeur < 1m

Enseignes sur mur ou bâtiment

Sur mur

- ne doivent pas dépasser les limites du mur
- pas de saillie de plus de 25cm par rapport au mur

Sur auvent, marquise ou balcon :

- limitées à 1m en hauteur
- pas de saillie de plus de 25cm par rapport au support
- saillie inférieure à 1/10 de la largeur de la voie publique
- saillie de 2m maximum
- interdit devant fenêtres ou balcons

Installée perpendiculairement au mur ou en drapeau :

- saillie inférieure à 1/10 de la largeur de la voie publique
- saillie de 2m maximum
- interdit devant fenêtres ou balcons

Sur toiture (uniquement si l'activité occupe plus de la moitié du bâtiment) :

- en lettres découpées sans panneau de fond
- hauteur 3m maximum si hauteur de façade ≤ à 15m
- 1/5 de la hauteur si hauteur de façade > 15m (6m maximum)

Surface maximum cumulée (par établissement) :

- 15% de la surface de la façade si celle-ci est ≥ 50m²
- 25% de la surface de la façade si celle-ci est < 50m²
- surface cumulée des enseignes sur une façade : 60m² maxi

Nombre maximum

Sur mur : Pas de limitation

Scellée au sol : 1 seul dispositif le long de chaque voie ouverte à la circulation bordant l'activité.
(sans limitation pour les enseignes < 1m²)

Enseignes lumineuses

Les enseignes lumineuses doivent être éteintes entre 1h et 6h lorsque l'activité signalée a cessé, sauf :

- si l'activité cesse ou commence entre minuit et 7h, les enseignes peuvent être éteintes 1h après la cessation et allumées 1h avant la reprise
- lors d'événements exceptionnels définis par arrêté municipal ou préfectoral

Les enseignes clignotantes sont interdites excepté pour les pharmacies et autres services d'urgence.

Les enseignes à faisceau à rayonnement laser sont toujours soumises à autorisation.

ENSEIGNES ET PREENSEIGNES TEMPORAIRES

Les enseignes et pré-enseignes temporaires concernent :

- les manifestations exceptionnelles culturelles ou touristiques
- les opérations exceptionnelles de moins de 3 mois
- les opérations immobilières, de travaux publics, de location ou de vente de plus de 3 mois.

Elles peuvent être installées trois semaines avant le début et doivent être retirées une semaine au plus tard après la fin de la manifestation ou de l'opération (soumises à des conditions de dimension et d'implantation).

ECOLE DE VERRIERES

Bientôt une éco-école à Verrières

Un programme international d'éducation au développement durable

Le programme éco-école, créé au Danemark en 1994 et développé en France depuis 2005, est aujourd'hui implanté dans 58 pays à travers le monde. Ce programme international décerne un label aux établissements scolaires qui s'engagent vers un fonctionnement éco-responsable et intègrent l'éducation au développement durable dans les enseignements.

Le programme repose d'une part sur la mobilisation de tous les acteurs et participants des établissements scolaires dans un projet commun, et d'autre part sur l'utilisation des bâtiments scolaires comme supports pédagogiques pour la réalisation d'actions concrètes. Il est ainsi primordial de favoriser un travail concerté avec des partenaires locaux : élus, parents, associations, syndicats de gestion de l'eau ou des déchets, fournisseurs et prestataires de services, etc. Six thèmes de travail annuel sont laissés aux choix des établissements : l'alimentation, la biodiversité, les déchets, l'eau, l'énergie, les solidarités. Pour sa première année de participation, l'école de Verrières s'est orientée vers le thème de la biodiversité. Un comité de suivi constitué de l'enseignante, d'élèves, d'élus, de parents d'élèves, de personnes du village et de partenaires extérieurs (CPIE) a pour mission de définir les actions et de suivre la mise en œuvre du programme.

Une école attentive à la vie du village

Une première séance de réflexion fin mai a permis de définir quatre principaux thèmes d'action :

Une éducation au jardinage

Un jardin est un site d'observation privilégiée pour observer la biodiversité, appréhender le cycle des saisons, comprendre le rôle des animaux dans la décomposition de la matière organique, étudier les chaînes alimentaires, etc. Une initiation au jardinage est déjà réalisée, grâce à la mobilisation de Roger Calvi et Guy Cordier. Pour la saison prochaine, l'accent sera mis sur la culture de variétés anciennes et/ou locales, et les techniques respectueuses de l'environnement (paillage/BRF, eau de pluie, auxiliaires, etc.). La mise en place d'un compost est également envisagée.

Une gestion plus écologique des espaces verts

La volonté municipale de réduire l'utilisation des produits phytosanitaires, via notamment une assistance du Parc naturel régional des Grands-Causse, sera mise à profit dans cette démarche éco-école. Une sensibilisation des enfants aux techniques de gestion des espaces verts sera ainsi l'occasion de mieux faire connaître le travail des employés municipaux.

Une initiation à l'observation de la biodiversité locale

Pour améliorer les connaissances des élèves et développer leur curiosité, des séances de découverte et d'observation seront réalisées en cours d'année. Plusieurs actions et sujets d'observation sont envisagés. Les dates d'apparition des premiers oiseaux migrateurs pourront être notées dès le



printemps 2015. Il est envisagé d'installer et de suivre des nioirs (oiseaux) ainsi que des gites divers (hérisson, mollusques, insectes, etc.). En hiver, l'installation de mangeoires permettra d'organiser des séances d'observation des oiseaux du village. Un contact sera pris avec la fédération de pêche pour faire découvrir aux enfants les poissons du Lumentonnesque. Il est également envisagé la possibilité et l'intérêt de créer des sites privilégiés d'observation de la biodiversité : jardin, mare, compost, haie, etc.

La création d'un sentier pédagogique dans le village. Pour valoriser la démarche des enfants de l'école du village, il est envisagé de créer un sentier pédagogique. La création de ce sentier doit permettre de faire prendre conscience aux enfants des liens forts et anciens qui unissent l'homme à son environnement. Le circuit illustrera, par quelques exemples, comment la nature s'adapte aux ouvrages de l'homme ; et comment l'homme tire profit de son environnement naturel.

Accompagnez les enfants dans leur démarche

Si ce projet s'inscrit dans le cadre des enseignements scolaires, il repose également sur les habitants et parents d'élèves. Votre soutien peut être utile pour mettre en œuvre les actions prévues ou en imaginer d'autres. Si vous avez par exemple le projet de planter une haie ou de créer une mare dans votre jardin, il pourrait être envisagé d'associer les élèves au choix des végétaux, aux travaux, etc. Pour en savoir plus sur ce programme, n'hésitez pas à prendre contact avec l'école.

L'école est d'ores et déjà inscrite à ce programme pour l'année 2014/2015. Les actions seront mises en œuvre dès la rentrée 2014, le dossier de candidature sera remis aux organisateurs nationaux au printemps 2015 et le label sera, le

cas échéant, décerné en mai 2015. Une recherche de financement sera également assurée par le comité de suivi pour mettre en œuvre ces actions.

Renaud Nadal, parent d'élève





La mairie de Verrières

Nous avons écrit une lettre aux élus pour leur demander de nous expliquer leur rôle. Ils nous ont répondu qu'ils étaient ravis de nous accueillir dans les locaux de la mairie le 11 mai. Nous sommes allés à la mairie pour poser quelques questions aux adjoints. Monsieur le maire était absent. Ils nous ont parlé de plein de choses et ils nous ont expliqué aussi des choses importantes.

Voici ce que nous avons appris:

A Verrières, il y a un maire et 10 conseillers municipaux dont 3 adjoints, élus pour 6 ans, qui gèrent les routes, les écoles, les chemins, les ordures ménagères, les travaux... et aussi la cantine et les transports scolaires.

Le conseil municipal se réunit une fois par mois et les adjoints tous les jeudi matin. Il organise quelques réunions publiques.

Le maire participe à des réunions avec la communauté de communes qui s'occupe de la voirie, des ordures ménagères, des écoles...

La mairie gère le budget de la commune. Les habitants de la commune payent des impôts: taxes d'habitation, taxes foncières, et certains payent des taxes avec leur entreprise...

Ils nous ont montré des cartes qui dataient de l'époque de Napoléon.

Merci de nous avoir bien accueillis.

Melvin, Lola et Elya



EGLISE ST-SAUVEUR DE VERRIERES

L'église Saint-sauveur de Verrières fait partie du territoire de la Paroisse Saint-Pierre Vallée du Tarn et du Causse Noir dont le référent sur Verrières est M. Guy Cordier.

Aujourd'hui se pose la nécessité de rénover l'intérieur. Le Père Florent, représentant de la paroisse Saint-Pierre Vallée du Tarn et du causse Noir qui, suite à cette requête, a souhaité réunir la communauté chrétienne de Verrières pour une réunion-rencontre « autour d'une réflexion sur le relais paroissial de Verrières à savoir :

- comment l'organiser pour lui assurer une continuité dans la pastorale,
- Question sur la rénovation intérieure de l'église de Verrières. »

Cette réunion a rassemblé une quarantaine de personnes qui se sont senties impliquées dans le présent et l'avenir de cette église; des habitants de la commune mais aussi l'EAP, l'équipe d'animation paroissiale qui était présente.

Pour le premier point, assurer une continuité dans la pastorale, ce serait assister M. Cordier et le relayer dans toutes les tâches pratiques liées à l'église Saint-Sauveur: l'entretien, son fleurissement, l'ouverture de ses portes, l'animation avec diverses activités en adéquation avec ce cadre (concert, exposition, ...).

M. le Maire a pris la parole pour évoquer la partie technique et financière concernant la rénovation. L'extérieur est en bon état: la toiture, le mur du cimetière ont été refait en partie mais l'intérieur nécessite quelques travaux de décrepissage et de rejointoiement ainsi que des travaux d'étanchéité sur les extérieurs.

Un premier devis a été déposé par un entrepreneur et on compterait quatre partenaires pour le financement:

- **Commune de Verrières**
- **La Paroisse Saint-Pierre Vallée du Tarn et du Causse Noir**; en plus du Conseil Economique de la Paroisse, le Père Florent Dixneuf nous précise que le diocèse, surtout pour des grosses sommes, est aussi décideur et que malheureusement l'église de Verrière ne se trouve pas au cœur de la paroisse.
- **L'association des Amis de Saint Sauveur (voir ci-dessous)**
- **La fondation du patrimoine** qui par le biais d'un fond acquis par souscriptions.

C'est une nouvelle prise de conscience de ce lieu chargé d'histoire, pilier de notre patrimoine dans lequel nos vies sont ponctuées à travers les événements heureux baptêmes, mariages et aussi pour accompagner nos proches décédés.



RENAISSANCE DES « AMIS DE LA PAROISSE SAINT-SAUVEUR »

L'association « Les Amis de la Paroisse Saint-Sauveur » a vu le jour au début des années 1990.

Elle fût fondée, de manière informelle, par notamment Nicole CEZAR, Odette GASC, Léa MAURY et Alice VAISSAC avec pour objet l'entretien de notre église.

Différents travaux ont été menés : restauration des vitraux, achat de calice et ciboire en céramique ...

Nicole CEZAR, Odette GASC et Léa MAURY étant décédées, l'association est tombée en sommeil.

Mais, aujourd'hui, sous l'impulsion de Guy CORDIER une dynamique s'est créée et une nouvelle association (officielle) vient de naître : « LES AMIS DE L'EGLISE SAINT-SAUVEUR DE VERRIERES » avec pour objet la sauvegarde et la valorisation de notre église.

Une réunion d'information s'est tenue le 02 juillet 2014, en présence d'une cinquantaine de personnes, au cours de laquelle a été présenté le projet. L'Assemblée Générale Constitutive a suivi le 10 juillet 2014 avec l'adoption des statuts de l'association, la fixation de la cotisation annuelle et l'élection du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration s'est ensuite réuni pour l'élection du Bureau qui se compose comme suit : **Président : Guy CORDIER, Trésorier : Gaston VIDAL, Secrétaire : Claude POMIE.**

La cotisation annuelle pour l'année 2014/2015 a été fixée à 20 euros (minimum).

Alors, verriéroises et verriérois qui êtes motivés par la sauvegarde de ce joyau de l'art roman, n'hésitez pas à nous rejoindre.

Pour vous inscrire adressez-vous soit à Guy CORDIER, soit à Gaston VIDAL ou encore contactez-nous par courriel à notre adresse : lesamisdesaintsauveur@gmail.com

Une association forte d'un grand nombre d'adhérents est le gage de la réussite de notre projet.

Nous comptons sur vous.

Claude POMIE

EXPOSITION 14 JUILLET 2014

BONSHOMMES ET PATCHWORK A L'HONNEUR



Cette année, Huguette Privat nous a entraînés dans son monde où les personnages, créatures issues de la nature, nées de bric et de broc vont prendre place le long d'une balade autour et dans le village.

En attendant, ils restent tout l'été dans le parc du château et on remercie chaleureusement M. Pull de bien vouloir héberger tout ce petit monde durant l'été.

Vous pourrez aussi visiter la salle de la mairie, où des petits personnages fleur, fruit, berger, sportifs, ... fabriqués par les habitants dans l'atelier d'Huguette seront exposés et cohabiteront avec les ouvrages de patchwork réalisés dans l'atelier de Gisèle Couderc.

La commémoration du 14 juillet a rassemblé les habitants de la commune autour du monument aux morts.

Dans son discours, le maire a rappelé la vie des hommes et des femmes d'il y a cent ans; en 1914, les uns au front, les autres à subvenir aux besoins des familles et de l'économie.

Il a aussi évoqué notre situation de petite commune rurale qui, au-delà des découpages administratifs, vit en relation avec les communes voisines et partage de nombreux services comme par exemple la crèche à Aguessac, Le Siaep du Massegros et St-Léons pour la distribution de l'eau et des projets à venir comme les repas de la cantine qui viendront de Vezins, la déchetterie et le cabinet médical à Aguessac.



La journée s'est achevée autour d'une bonne table.

En effet, le repas était organisé par les producteurs locaux: le GAEC d'Azinière pour la charcuterie, la saucisse grillée et les gâteaux de La Tindelle, la viande bio de veau de Michel Antoine de Rouassas, les fromages de brebis de la ferme de la Blaquière.

Pour le service, les jeunes verriérois ont assuré haut la main.

C'est ainsi que ce 14 juillet s'est agréablement terminé en laissant en suspens la question du projet 2015.

En bon entendeur

HOPITAL MAURICE FENAILLE

PIQUE NIQUE DU 09 JUILLET

Traditionnellement, l'Hôpital Maurice Fenaille organise chaque année un pique-nique; une journée festive qui réunit les patients, les familles et divers invités.

Ce jour là est un jour peu ordinaire, le menu fleurit bon les grillades et, les cuisiniers du jour, Eric et Alexis, ont préparé le repas ainsi qu'un délicieux gâteau à la broche.

Bien que le repas ait eu lieu à l'intérieur en raison du mauvais temps, la musique et le sourire du personnel ont apporté le soleil et la chaleur qui manquaient à l'appel.



AMENAGEMENTS EXTERIEURS

UNE AIRE DE JEUX POUR LES ENFANTS

Le parc de l'hôpital Maurice Fenaille propose un cadre exceptionnel avec son parc ombragé, ses petits sentiers, le parc des ânes, ...

A cela s'ajoute désormais une aire de jeux pour les plus petits qui permettra des moments de visite des plus agréables.



AMENAGEMENT POUR LES PERSONNES A MOBILITE REDUITE

Des travaux sont actuellement en cours pour aménager un chemin autour de l'établissement et permettre, entre autres, aux personnes en fauteuil de se déplacer à l'extérieur et profiter du parc.

Le même type d'aménagement est en cours autour du petit étang. Cet endroit est très agréable, on peut s'attarder et observer une multitude de poissons rouges ainsi que les nénuphars en fleur actuellement.

Une fontaine agrémentera très prochainement ce lieu.



Association Communale de Chasse Agrée de Verrières

Assemblée générale—03/07/2014

Après avoir souhaité la bienvenue à tous les sociétaires présents, le président a tenu à rendre hommage à M. VAYSSAC, ancien secrétaire de notre association, qui nous a quitté au mois de janvier.

Le président fait remarquer l'obligation d'avoir une salle pour déposer toute nos archives et demande à l'assemblée de mandater le bureau pour trouver une solution auprès de la mairie.

Après présentation du bilan financier de la saison 2013/2014 par le trésorier, ainsi que du bilan prévisionnel 2014/2015, l'assemblée a approuvé les comptes.

Faisons le point sur la saison écoulée:

Lapins: quelques spécimens étaient présents sur le terrain à l'ouverture. Bonne année, la saison à venir s'annonce bien mais tout le monde sait que les espoirs d'une bonne saison peuvent être vite anéantis par les différentes maladies.

Lièvres: bonne saison. Nous rappelons à tous nos sociétaires, le jour de la vente des cartes, de ramener celles de la saison écoulée.

Perdreaux: un lâcher de 200 perdreaux avait été effectué. Nous avons fait un lâcher de 100 perdreaux avant le 15 août puis deux lâchers pendant la saison de chasse. Malgré tout, la saison a été plutôt moyenne. Cependant de nombreux couples se sont formés sur le terrain et nous espérons une bonne réussite des couvées. Un lâcher de 80 perdreaux est prévu pour fin juillet, puis 2 lâchers de 60 suivront dans la saison.

Faisans: Saison moyenne, 250 faisans seront lâchés dans le courant de la saison.

Sangliers: 80 sangliers au tableau. Les équipes sur le terrain font le maximum pour réguler cette espèce, peu de dégâts enregistrés à ce jour.

Chevreuil: Plan de chasse réalisé, bonne ambiance dans l'équipe qui chasse cette espèce. Nous rappelons que la chasse du chevreuil est ouverte à tous les sociétaires et organisée par le bureau de l'ACCA. Le tir du chevreuil se faisant uniquement à la balle sur notre société.

Cerf: le plan de chasse de 2 cerfs n'a pas été exécuté.

Nous tenons à féliciter tous nos piégeurs pour les nombreuses captures de nuisibles, mais il ne faut pas relâcher la pression.

Renouvellement du bureau

M. VERDIER Sylvain ne se représentant pas, M.CANCE Francis a été élu pour le remplacer.

Les membres qui compose le nouveau bureau sont: ARAGON Jean-Claude, JASSIN Serge, LA-COMBE Benoit, GARY René, SEGURET Francis, GAVIN Gilbert, CANCE Francis, GUIRAL René, VIDAL Gaston.



LE MARCHE DES PRODUCTEURS— 23 JUILLET 2014

Troisième édition du marché des producteurs.

Les producteurs nous ont proposé ce jour là viande bio, farçons, saucisses, pâtés, escargots, gâteaux à la broche, crêpes, confitures, ... Nous étions nombreux (plus de 200) à partager ce repas sur la place de village; un moment convivial accompagné d'une animation musicale avec le groupe « PUSSY, DICK AND THE RIVER ».



CONCERT A L'EGLISE DE VERRIERES

La chorale des ensembles polyphoniques du sud pour son 6ème festival CHORAL INTERNATIONAL EN AVEYRON du 18 au 27 juillet 2014 a proposé le spectacle LA CLE DES CHANTS à l'église de Verrières le samedi 19 juillet .



Une quarantaine de choristes nous ont entraînés dans un tour du monde musical et ont séduit le public.

A la fin du concert, tout le monde s'est levé et a longuement applaudi les chanteurs et musiciens.



Pour nous remercier de notre accueil, ils sont revenus à la salle des fêtes pour nous régaler encore de deux ou trois morceaux auxquels, quelques verrierois courageux ont répliqué en entonnant notre hymne local « Se cante ».

Un merci pour Olivier dont la paella a été très appréciée.

Un bon moment à renouveler sans modération.

FESTENAL DE LA MUSE

Pour l'année 2014 Le Festenal de la Muse a organisé une soirée festive et musicale sous la halle de Verrières.

A cette occasion, un repas a été préparé et servi par les producteurs locaux (le GAEC d'Azinière pour la charcuterie, la saucisse grillée et les fruits de La Tindelle, la viande bio de veau de Michel Antoine de Rouassas, les fromages de brebis de la ferme de la Blaquièrre, le vin des Cardabelles). Une bonne centaine de personnes étaient présentes et ont profité de cette soirée chantante et dansante. En effet, quelques élèves qui suivent les cours de chant occitan, toujours dans le cadre du Festenal, avec comme professeur Arnaud Cance, se sont lancés dans la chansonnette, accompagnés par l'orchestre Venta Civada . Et c'est au son de l'accordéon, de la cabrette, de la vielle et des percussions que ce groupe a animé le balet et a entraîné les danseurs sur la piste durant toute la soirée.



Archives de l' Eglise de Vézouillac

En prenant connaissance de certains documents qui se trouvaient dans les archives que la mairie m'a confiées afin de classer ceux qui restent encore exploitables, j'ai pu découvrir que par le passé l'église de Vézouillac, de même que son presbytère n'avait pas été sans donner quelques soucis d'entretien et que le conseil municipal avait été contraint de demander plusieurs aides à l'état bien que le 9.9.1840 il ait pris la délibération pour obtenir que cette église devienne "succursale" de celle de Verrières afin qu'y soit nommé un prêtre payé par l'Etat, ensuite, le 17.12.1843 même délibération avait été prise justifiée par les arguments que le village de Vézouillac possède une belle église, un beau presbytère dont l'origine est d'un temps immémorial,.....

-considérant que la distance entre les villages de Vézouillac, de Serres, de Las Parets et l'église de Verrières est grande.....et des mauvais chemins ou il y a un torrent infranchissable les jours d'orages, ou l'on a eu quatre personnes qui se sont noyées.....

-considérant que la population de Vézouillac, Serres et Las Parets est de cent quarante personnes et que celle de Suège, rattaché, doit être de quarante sept.....

-que depuis plus de trente ans ce sont les paroissiens qui au prix d'un grand sacrifice paient de leurs deniers le salaire du prêtre,le conseil donne un avis favorable à cette demande de 'succursale'.

-que depuis plus de trente ans ce sont les paroissiens qui au prix d'un grand sacrifice paient de leurs deniers le salaire du prêtre,le conseil donne un avis favorable à cette demande de 'succursale'.

Ce souhait avait-il été satisfait?

La réponse n'aurait pu être connue par Le Prieur Boussaguet, celui qui, près d'un siècle avant ces délibérations, avait, à ses frais, trente journées et 50 livres, fait ériger " au dessus de l'ayre, face au portail de la basse-cour" la belle croix encore dressée et ou, sur l'une des pierres de grès prises dans le mur servant de socle côté Ouest, l'on peut lire gravé "Joseph Boussaguet Prieur 1755". Coté nord, à peine lisibles il semble que soient écrits les mots 'n'oubliez pas le signe de la croix'. Sur chacune des deux autres faces se trouvent des mots que l'on ne peut lire.



Ce Prieur avait fait exécuter d'importants travaux puisqu'il avait déjà payé pour 300 livres et il en restait à faire au moins pour 150 pistoles, cela sans participation des paroissiens. Il avait pu les faire réaliser puisqu'il était encore là en 1777. Comme cela est noté dans un document écrit de sa propre main, la dite croix offerte avait été bénite le 17 Juin 1755 en présence de plusieurs prêtres notamment de Claude Peyrot.

Par la suite et dans un autre constat il est dit que la toiture du presbytère menace ruine et des travaux sont urgents.

Pour ceux-là, l'église ou le presbytère, le conseil municipal, avait fait au ministre des cultes plusieurs demandes d'aides successives:

le 11-5-1873: 500 fr.pour le presbytère

le 9-8- 1876: demande secours 896 fr.

le 27.9.1892:600fr.

pour reconstruction clocher.

Avec de faibles moyens, d'autres chantiers ont été nécessaires par la suite durant les années 1900 mais malgré leur réalisation le délabrement intérieur n'a pu être évité et cela est vraiment à regretter.

Pour l'histoire il est à noter que, Marie Vidal, notre Maman, Marius Saumade, Honoré Vayssac, je crois aussi

Maria Guy future Madame Verdier se rappelaient souvent dans leurs souvenirs le jour de leur confirmation célébrée en cette église, certainement en 1899 ou 1900, pourtant le déplacement de l'évêque pour cet événement n'est pas mentionné dans les archives diocésaines, peut-être les incidents qui s'étaient produits à Verrières quelques années plus tôt l'ors de la visite Mgr Bourret étaient encore en mémoire à l' évêché!

L'un des derniers des habitants de Vézouillac a avoir en mémoire des offices célébrés dans cette église, Robert Salgues, se souvient qu' un prêtre du nom d'Azémar avait dit là sa première messe. L'une des dernières obsèques ont du être en 1960 celles de sa sœur Henriette Salgues décédée accidentellement à l'âge de vingt ans.

André PONS

MERCREDI 6 AOUT 18h00 SOUS LA HALLE - EVENEMENT LITTERAIRE :

Dédicaces de M. André PONS pour son recueil:

« LES MÉMOIRES D'UN PAPY ».

Les exemplaires sont en nombre limité (11€).

Merci de le contacter directement pour réserver.



AUTOUR DE VEZOUILLAC

Selon des extraits de la Monographie de la commune de Verrières de A.Carrière

Le viaduc Sncf de Vézouillac



Travaux sur la voie ferrée

« La voie ferrée – L'établissement de la voie ferrée ne paraît pas avoir intéressé le conseil municipal de Verrières, bien que son parcours emprunte 8km du sol communal et que le viaduc de Vézouillac soit le plus bel ouvrage d'art entre Séverac et Millau. En 1869, « vu le plan de la ligne de chemin de fer sur le territoire communal, le conseil demande qu'une station soit établie à Vézouillac.

En 1883, le conseil émet le vœu qu'il soit délivré des billets à la station d'Engayresque (05/08/1883) et obtient satisfaction.

Demande d'un bureau pour distribuer les billets à la barrière de Serre ? placé sur un point central des communes de la Cresse et de Rivière. La gare de Verrières est celle d'Aguessac. »



Vestiges médiévaux.

« ...lors de la construction du viaduc de Vézouillac, les entrepreneurs découvrirent, dans les environs, un certain nombre d'anciennes tombes renfermant des « ferrailles », notamment des anneaux de bronze, sur lesquels étaient gravés des entrelacs de lignes, de feuillages et autres ornements, furent soumis à l'examen des ingénieurs qui les assimilèrent à ceux que les Arabes portent aux jarrets. »



« ...Au-dessus de la source qui jaillit à côté de l'église de Vézouillac, un personnage a été sculpté sur le rocher, mais il si fruste qu'on ne peut en donner aucune forme précise. Est-ce l'image du Dieu de la source ? Elle paraît en tout cas fort ancienne. »

Jasse troglodyte construite dans le rocher ; maison de vigne qui devait servir aussi d'abri de berger.



Honneur à Loïc Tourin



Les voisins ainsi que sa famille ont souhaité faire honneur à Loïc Tourin, nouvel élu à Verrières

L'arbre de mai a été planté dans son jardin, au Bel Air et la pluviométrie des derniers jours lui assurera une bonne prise en terre et un bel avenir.

C'est autour d'un verre et de divers plats préparés par tous les voisins « du plateau » que s'est achevée la soirée avec pour seul bémol la défaite de l'équipe de France de foot à la coupe du monde.

Toutes les personnes réunies souhaitent une bonne route à ce sympathique jeune élu.

Historiquement, la « maiade » est une fête en l'honneur des nouveaux élus qui consiste à planter le « Mai », la légende révolutionnaire veut que cette plantation ait lieu au mois de mai d'où son nom; arbres qui seront plantés un peu partout en France au cours des insurrections de 1790. Planté spontanément, au milieu de la liesse populaire, il symbolise l'adieu au vieux monde et la naissance du nouveau monde. Ce n'est que quatre ans plus tard que l'"arbre de Mai" désormais "arbre de liberté", devient une véritable institution, puisque c'est en 1794 qu'est publiée la première loi concernant cette tradition.

POUR RESERVER

LA SALLE DES FETES DE VERRIERES

s'adresser à Philippe DOUZIECH Tel 06 16 77 64 71

Tarifs:

- ⇒ **gratuit pour les associations de la commune**
- ⇒ **150 € pour les habitants de la commune**
- ⇒ **350€ pour les personnes ne résidant pas sur la commune**

Artur (1)

Nouvelle écrite par Jean-Paul Cransac

Déçu de n'avoir pu nous conserver plus de quelques secondes l'affection de notre premier chien, le docteur F, n'a pas tardé à nous proposer une petite pelote de poils beiges que nous avons appelée Artur, le premier nom qui nous est venu à l'esprit. Nous lui en avons été, vous le pensez bien, très reconnaissants.



Très rapidement nous nous sommes aperçus de l'erreur ; Artur aurait dû être appelé Madame Arturine, mais le mal était fait, Artur il était, Artur il resterait. Au fil des jours sa vraie nature s'est rapidement révélée ; c'était une chienne très affectueuse, limite collante et le tout petit niveau de son intelligence la mettait souvent dans des situations cocasses et parfois embarrassantes pour ses maîtres bien-aimés.

Les premiers mois de l'année 1967 avaient été particulièrement chauds, jusqu'à l'insupportable. A l'issue d'une interminable saison sèche la saison des pluies approchait, promesse d'un peu de fraîcheur ; nous l'attendions avec impatience. En fin d'après midi, après la sieste, nous allions promener Artur sur l'Avenue de l'indépendance toute proche. C'était en quelque sorte l'artère principale, elle prolongeait la route d'Ouagadougou jusqu'au centre de la petite ville. Elle était bien ombragée par deux rangées d'immenses fromagers. Certains abritaient, le soir venu, d'énormes colonies de pique-bœufs, ce qui rendait à ce moment là la promenade assez aléatoire faute de parapluie. Nous nous efforcions de passer entre les projectiles qui s'écrasaient bruyamment sur la chaussée en y laissant d'énormes et malodorantes taches blanches. La circulation n'y était pas intense; de rares voitures, des bicyclettes et quelques vélomoteurs en plus ou moins bon état. C'est ces derniers, particulièrement bruyants que redoutait Artur. Quand la voie était libre elle nous suivait en laisse, comme tout petit chien qui se respecte mais dès qu'approchait une de ces machines infernales elle sautait dans les bras de Rosy.

Un peu plus grande; lorsqu'elle eut atteint l'âge de raison, nous commençons à lui ôter sa laisse pour l'habituer à nous suivre. Une fin d'après midi, peu avant la tombée de la nuit, nous étions de retour pas très loin de chez nous ; nous voulions rentrer avant la nuit noire l'éclairage public n'existant pas dans la brousse.

A quelque distance, venant vers nous, la lumière d'un phare troue l'obscurité en même temps que nous entendons une pétarade. Nous appelons Artur afin de pouvoir la contrôler. Au lieu de nous obéir elle saute dans le fossé (.2). Celui-ci est vraiment trop profond, elle essaie de grimper mais n'y arrive pas. Prise de panique elle se démène tout en aboyant désespérément. Elle ne pourra pas en sortir par ses propres moyens.

Essayant de ne pas penser aux serpents et à toutes sortes d'animaux désagréables, n'écoulant que mon courage, je vole à son secours, je saute.

La nuit tombe rapidement apportant une obscurité de plus en plus épaisse. Me voila donc en train de chercher Artur au fond d'une tranchée profonde et inquiétante. Guidé par les jappements de la chienne affolée je piétine en aveugle dans des tas de feuilles, de branches sèches, de brindilles et bien d'autres choses qui craquent sous mes pas. J'essaie de ne pas penser à ce qui peut se cacher là dedans ; je suis en espadrilles et pas rassuré du tout. Je parviens enfin à saisir l'animal et à le hisser, sain et sauf, sur la chaussée.

C'était vraiment un jour de chance ; malgré un séjour prolongé sous les arbres à pique bœufs, dans le bombardement

1-Cela n'est pas aussi facile qu'il y paraît à nos yeux d'européens, hôtes d'un pays riche où nous ne manquons de rien. Dans nombreux coins du monde un tel petit animal représente l'espoir d'un apport de protéines non négligeable et on ne s'en défait pas aussi facilement.

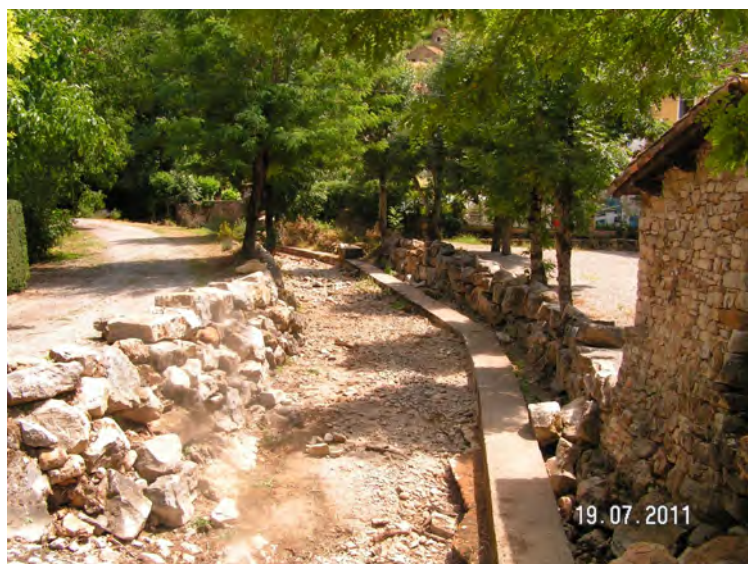
incessant des fientes aviaires nous nous nous en sommes tirés sans une seule tache.

2- Sous les tropiques les fossés sont creusés à la mesure des précipitations qu'ils peuvent recueillir. Une tornade, comme il en arrive chaque jour peut vous déverser des quantités phénoménales d'eau dans un laps de temps relativement restreint ; Ces fossés, malgré leurs dimensions très impressionnantes étaient très rapidement saturés.

BRAVO ELODIE!

Belle saison de judo pour Elodie CALVI qui, en montant sur la première marche du podium lors des demi-finales à Limoges, se sélectionne aux championnats de France séniors 1ère division, alors qu'elle n'est que junior, elle rejoint ainsi l'élite du judo français et accède au statut d'athlète de haut niveau. Ces championnats auront lieu au mois de novembre à Chambéry.

D'autre part, lors de la coupe de France Junior dans l'Essonne, elle se classe 3ème et réalise de beaux combats en se montrant très déterminée.



Il y a trois ans, même date...

CARNET

Décès

- ◇ Me Jeannine FIORENTINI—maman de Christianne Gaven de Vezouillac
- ◇ M. Fernand PITOT—papa de Nadine Paluch
- ◇ M.Léo BADAROUX
- ◇ Odette Cransac—maman de Jean-Paul Cransac

Toute notre sympathie aux familles et aux proches.

EXPOSITION 14 JUILLET 2014 - SACRÉS BONSHOMMES!

